

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 02/10/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241001-137953-DE-1-1

**Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/298**

Date de mise en ligne : 04/10/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H18 à 17H32

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15H43

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Réseau de chaleur de Mériadeck - modification de la
puissance de la sous-station Musée des Beaux-Arts -
participation financière de la ville de Bordeaux - autorisation -
décision**

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts a été débranché du réseau de chaleur de Mériadeck dans les années 2000. Le bâtiment était, depuis lors, chauffé à partir d'une chaufferie gaz. Le réseau de chaleur n'a pas été déposé et le bâtiment demeurerait facilement raccordable. Ainsi, début 2023, alors que le prix du gaz connaissait une inflation historique et que la ville de Bordeaux déployait sa stratégie de décarbonation de son patrimoine bâti, elle a souhaité remettre rapidement en service ce raccordement.

En réponse à sa demande, Bordeaux Métropole a installé un échangeur d'une puissance de 870 kW, dès l'automne 2023. Il a été financé par le budget annexe Réseaux de chaleur, dont le règlement de service prévoit la gratuité du raccordement pour les bâtiments existants.

Début 2024, la ville de Bordeaux a poursuivi sa politique de décarbonation et les études conduites sur le palais Rohan (hôtel de ville), voisin du musée des Beaux-arts, ont conclu à la pertinence d'augmenter la puissance de la sous-station du musée pour chauffer l'hôtel de ville à partir de cette énergie décarbonée. Cette solution implique l'installation d'un nouvel échangeur d'une puissance de 1250 kW à la place de celui précédemment mis en place.

Une même sous-station ne peut pas bénéficier deux fois de la gratuité de raccordement, le bâtiment étant déjà raccordé. La ville de Bordeaux accepte alors, par une délibération simultanée, de verser une participation financière de 54 594,38 € TTC, sous la forme d'une subvention d'investissement, correspondant au coût des travaux engendrés par la modification de puissance (voir le devis en annexe de cette délibération).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de Bordeaux

Entendu **le rapport de présentation,**

CONSIDERANT QUE la ville de Bordeaux souhaite modifier la puissance de la sous-station Musée des Beaux-Arts et accepte de participer financièrement au surcoût engendré par ces travaux

DECIDE

Article 1 : de verser une participation financière sous la forme d'une subvention d'investissement au budget annexe Réseaux de chaleur de Bordeaux Métropole.

Article 2 : d'imputer les dépenses liées à cette participation financière sous la forme d'une subvention d'investissement sur le budget de la ville, compte 204.

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Laurent GUILLEMIN



BORDEAUX METROPOLE

DR GARONNE
ENGIE Solutions
4 Route de Bassens
CS 99003
33306 LORMONT
FRANCE

**3 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
CS81276
33076 BORDEAUX CEDEX
FRANCE**

Tél : 05 57 77 16 30 Fax : 05 57 77 16 31

DEVIS N° : 4171171 / 1

Date : 27/06/2024

Objet des travaux : Refection de la sous station avec augmentation de la puissance

Adresse travaux :
RUE JEAN FLEURET

Affaire suivie par DUPUY PHILIPPE

33000 BORDEAUX

Installation : 2330857000 CENTRALE GEOTHERMIE DE MERIADECK

<u>DESIGNATION</u>	<u>UNITE</u>	<u>QTE</u>	<u>PRIX VENTE UNITAIRE</u> (EUR)	<u>PRIX VENTE TOTAL</u> (EUR)
<p>Suite a votre demande d'augmentation de puissance de la sous station du musée des beaux arts, vous trouverez ci-joint notre meilleure offre. Cette offre est réalisée en respectant les conditions du BPU. la puissance demandée (1250kw) n'est pas prévue au BPU. (max 1000kw). Conditions BPU/ coefficient sous traitant: 1.1 coefficient fourniture: 1.15 Main d'oeuvre Pmo2: 56.25 Main d'oeuvre ingénieur Pmo1: 100.00</p> <p>Le dernier coefficient au 26/06/2024 est de 1.138660 Main d'oeuvre après application du coefficient. $56.25 \times 1.138660 = 64.049$ $100 \times 1.138660 = 113.86$</p> <p><u>l'échangeur</u></p>				

<u>DESIGNATION</u>	<u>UNITE</u>	<u>QTE</u>	<u>PRIX VENTE UNITAIRE (EUR)</u>	<u>PRIX VENTE TOTAL (EUR)</u>
échangeur barriquand 1243 kw (1)	U	1,00	22.931,00	22.931,00
calorifuge pour échangeur (1)	U	1,00	1.023,50	1.023,50
<u>TOTAL HT l'échangeur :</u>				23.954,50
<u>La manutention</u>				
Manutention du nouveau échangeur et positionnement dans le local prévu. (1)	U	1,00	1.870,34	1.870,34
sortie de l'ancien échangeur, et stockage dans le local géothermie (1)	U	1,00	1.807,30	1.807,30
suivi de l'opération de manutention (1)	U	8,00	64,04	512,32
<u>TOTAL HT La manutention :</u>				4.189,96
<u>démontage</u>				
depose de l'ensemble de la sous station existante et évacuation du matériel non utilisé. (1)	U	1,00	1.650,00	1.650,00
<u>TOTAL HT démontage :</u>				1.650,00
<u>Raccordement</u>				
raccordement hydraulique (1)	U	1,00	10.959,30	10.959,30
Raccordement électrique (1)	U	1,00	660,00	660,00
calorifuge de la tuyauterie (1)	U	1,00	979,00	979,00
suivi chantier (1)	U	8,00	64,04	512,32
<u>TOTAL HT Raccordement :</u>				13.110,62

<u>DESIGNATION</u>	<u>UNITE</u>	<u>QTE</u>	<u>PRIX VENTE UNITAIRE (EUR)</u>	<u>PRIX VENTE TOTAL (EUR)</u>
<u>programmation</u>				
programmation de l'automate pour la régulation, et pour (1) la télérelève. Essais, réglages et mise en service	U	16,00	113,86	1.821,76
assistance mise en service (1)	U	4,00	64,04	256,16
création d'un DOE (1)	U	8,00	64,04	512,32
<u>TOTAL HT programmation :</u>				2.590,24
<u>SOUS-TOTAL GENERAL HORS TAXE (EUR) :</u>				45.495,32
Soit, par taux de TVA :			(1) 20,00	45.495,32

RECAPITULATIF**l'échangeur****TOTAL l'échangeur :****23.954,50****La manutention****TOTAL La manutention :****4.189,96****demontage****TOTAL demontage :****1.650,00****Raccordement****TOTAL Raccordement :****13.110,62****programmation****TOTAL programmation :****2.590,24**

TOTAL GENERAL HORS TAXE (EUR) :	45.495,32
TOTAL GENERAL TVA (EUR) :	9.099,06
TOTAL GENERAL TTC (EUR) :	54.594,38

CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS

Le présent devis est gratuit et est accepté sur les bases des conditions générales de prestations de services figurant au verso du présent devis.

Pourcentage d'acompte à la commande : 30%

cette offre ne comprend pas:

- * Les travaux de génie civil, (carottage, porte, peinture..)
- * L'aménagement du local avec l'éclairage, et une arrivée électrique 220V, 16A.
- * Le raccordement du secondaire sur l'installation de l'usagé.
- * La fourniture de l'energyvalve

Durée de validité du présent devis : 30 jours à compter de sa date d'établissement. Passé ce délai, une nouvelle offre pourra être établie sur demande du Client.

A _____, le 27/06/2024

Pour le client _____, le

DUPUY PHILIPPE

A

Porter obligatoirement ci-dessous la mention manuscrite suivante : " Lu et Approuvé, Devis reçu avant exécution des travaux "